**CADRE OBLIGATOIRE DE MÉMOIRE TECHNIQUE**

**Objet de l’accord cadre :**

Base de défense de Toulon – Accord-cadre relatif aux

**Travaux d’entretien des stands et des purges des buttes de tir**

**Référence de l’accord-cadre**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Année*** | ***Établissement émetteur*** | ***Numéro*** |
| **2024** | **ESID\_TLN** | **0174** |

# PRÉAMBULE

Le présent document fournit le cadre qui doit être utilisé obligatoirement pour la remise de l’offre. Si le candidat le juge nécessaire, il pourra compléter ce cadre en fournissant des informations additionnelles en annexe.

Le mémoire technique est à produire par les candidats dans les conditions fixées au règlement de la consultation :

* Il définit les dispositions que l’entreprise se propose d’adopter pour l’exécution de l’accord cadre répondant à l’ensemble des exigences du CCTP ;
* Il comprend toutes justifications et observations du prestataire de manière à démontrer au pouvoir adjudicateur la capacité du candidat, au travers des dispositions envisagées, à assurer la réalisation des prestations au vu de ses moyens ;
* Il peut être complété avec des éléments graphiques pouvant aider à la compréhension technique de l’offre (plans, schémas, photos, notes de calcul...) ;

En cas de cotraitance, le groupement candidat remettra un seul mémoire global.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contractualiser ces éléments lors de la mise au point de l’accord-cadre.

**1/ Equipe et moyens techniques dédiés au présent accord-cadre**

Le candidat doit fournir :

**1.1** L’organigramme détaillé du candidat précisant les personnes affectées à la gestion de l'accord-cadre : **Note maximale sur 15**

* Le candidat précisera le fonctionnement de l’équipe et son encadrement avec la répartition des tâches.
* L’organigramme comprendra une adresse courriel et un numéro de téléphone pour les personnes directement concernées par le projet.

**1.2** Le descriptif des moyens humains affectés aux travaux : **Note maximale sur 15**

* Le candidat précisera l’organisation, les qualifications (y compris SS4) et les compétences mobilisées pour chaque type de travaux de l’accord-cadre et tout autre élément permettant de démontrer la bonne compréhension des prestations.
* La collaboration avec les autres intervenants du chantier.

Les organigrammes seront joints en annexe 1.

Les CV seront joints en annexe 2.

Les certificats seront joints en annexe 3.

**2/ Cas concret concernant la purge partielle du stand de tir du Cannier**

**2.1** Déroulement complet d’une purge partielle pour des stands de tir avec 6 couloirs : **Note maximale sur 50**

Le candidat précisera la méthodologie générale employée pour assurer une purge partielle du stand de tir du Cannier situé à Saint-Mandrier avec 6 couloirs.

Le candidat découpera sa méthodologie d’intervention en phases. Il fera apparaitre tous les intervenants depuis la demande de devis issu du BPU, jusqu’à la liquidation de l’opération.

Il est à noter que :

* Le candidat prendra toutes les initiatives nécessaires au bon déroulement des opérations ainsi que les mesures visant à assurer la protection et la sécurité des chantiers.
* Le candidat présentera sa méthodologie complète (Qui, Quand et Comment) depuis la création du devis, jusqu’au suivi des déchets et la facturation. Il devra en autre fournir des diagrammes de Gantt, détailler ses effectifs jours après jour avec les besoins matériels nécessaire associé sans oublier la collaboration éventuelle avec d’autres intervenants.
* De plus, il fournira les fiches techniques des matériaux utilisés, ainsi que leurs provenances.

**2.2** Performance en matière de protection de l’environnement – **Note maximale sur 20**

Le candidat fournira une description des mesures mise en œuvre pour répondre aux enjeux environnementaux en matière de gestion des déchets liés au présent accord-cadre.

Ces mesures portent sur les actions visant à améliorer la performance en matière de protection de l’environnement du candidat en termes de gestion des déchets produits lors de l’exécution des prestations (utilisation de filières de recyclage, gestion du tri).

Pour ce faire, le candidat fournira à minima un Schéma d’organisation et suivi des déchets (SOSED), les mesures prises pour le tri sur le chantier, confirmation des lieux de stockage des déchets et enfin le candidat justifiera les volumes des matériaux dont il assurera le recyclage ainsi que les principales mesures prévues pour assurer la propreté du chantier